

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7/pu/7072
N/réf. : AVL/CC/XL-2.397/ s.444
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Place Fernand Cocq, 9. Installation de 3 enseignes.

En réponse à votre demande du 7 octobre 2008, sous référence, réceptionnée le 13 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques émises par notre Assemblée, en sa séance du 29 octobre 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur le placement de 3 enseignes en façade d'un immeuble situé dans la zone de protection de la maison communale, classée comme monument par arrêté du 13/04/1995. Il s'agirait d'une enseigne lumineuse de 50/40 cm perpendiculaire à la façade, d'une enseigne non lumineuse de 50/50 cm parallèle à la façade et d'un panneau d'affichage reprenant quelques informations pratiques, de 50/40 cm, placé à côté de l'entrée.

Etant donné le contexte patrimonial de la demande, la Commission estime que le nombre d'enseignes prévus par le projet est trop important et que le placement de l'enseigne perpendiculaire lumineuse et du panneau d'affichage des informations pratiques suffiraient à assurer une signalétique commerciale efficace au cabinet vétérinaire. Elle demande donc de renoncer à l'enseigne prévue parallèlement à la façade, juste à côté de l'enseigne perpendiculaire.

La Commission insiste, par ailleurs, pour que les enseignes présentes actuellement à l'extrémité gauche de la devanture commerciale soient enlevées avant le placement des nouvelles enseignes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY